République Française

Commune de Mizoën

Arrêté d'ouverture de la via ferrata de la cascade de la Pisse

2023/15 6.1

Le Maire de la commune de MIZOËN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1 et suivants,

Vu l'arrêté municipal n°2023/13 du 27 avril 2023 de fermeture temporaire de la via ferrata de la cascade de la Pisse,

Considérant la réalisation des travaux de sécurisation de la via ferrata le 3 mai 2023,

ARRETE :

Article 1 : La Via Ferrata de la cascade de la Pisse est réouverte à compter du 4 mai 2023,

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché conformément à la réglementation en vigueur :
- Au départ de la Via Ferrata
- En mairie

Le Maire,
Le Président de la Communauté de Communes de l'Oisans,
Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BOURG D'OISANS.
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Mizoën, le 4 mai 2023
Le Maire, Bernard MICHEL

Publié le : 04 MAI 2023

MAIRIE DE MIZOEN 38142